

Numéro Spécial

Le Journal du TRI



ACCÈS DES PARTICULIERS EN DÉCHÈTERIE



LA DÉCHÈTERIE DU PAYS D'ERSTEIN ÉVOLUE!





PARTICULIER

A compter du 1er janvier 2018 :

Pour les usagers particuliers, la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères comprendra 30 passages en déchèterie

Au-delà, le coût du passage supplémentaire sera de 3 €

L'année 2018 sera une année de facturation « à blanc » (qui ne sera pas à payer)

La facturation réelle commencera au 1er janvier 2019

QUI EST CONCERNÉ?

Tous les usagers particuliers du territoire du Pays d'Erstein

(10 communes : Bolsenheim, Erstein, Hindisheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Limersheim Nordhouse, Osthouse, Schaeffersheim, Uttenheim)

La possession d'une carte d'accès valide demeure **obligatoire** pour accéder à la déchèterie (uniquement pendant les heures d'ouverture)

Chaque carte est attribuée à une adresse et donc un foyer. Il est interdit de la prêter ou de la céder à une tierce personne

Tout contrevenant s'expose à une suspension de son accès à la déchèterie



LE DÉCOMPTE DES ENTRÉES :

Il s'affichera sur la borne d'accès de la déchèterie, à chaque passage de la carte.

LA FACTURATION DES PASSAGES SUPPLÉMENTAIRES :

Elle consistera en une **facture indépendante** de la facture de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Elle sera éditée **chaque début d'année** pour l'année écoulée (ex : les dépôts de 2019 seront facturés début 2020).

Les **30 premiers passages annuels sont compris** d'office dans la redevance incitative, quel que soit le tarif. Les passages supplémentaires sont facturés 3 € chacun.

Les règles d'accès et de facturation des **usagers professionnels** ne changent pas. Ils continuent à être facturés selon le volume déposé.

POURQUOI?

- Application plus aboutie du principe de pollueur/payeur
- Régulation de la fréquentation de la déchèterie
- Incitation au réemploi et au compostage

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Contacter le service Gestion et Facturation des Déchets Ménagers **au 03.88.64.80.79** (du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h)



1 rue des 11 Communes B.P. 50057 67232 BENFELD Cedex Site abtto //www.communes Service gestion et facturation des ordures ménagères 2 rue du Couvent - 67150 ERSTEIN Tél. : 03 88 64 66 71

E-mail: service om@cc-erstein fr

Imprimerie GITTINGER-SCHNEIDER imprimé sur papier recyclé